

# UN DE MES BOVINS RÉAGIT EN IDC À LA PROPHYLAXIE QUE VA T'IL SE PASSER ?

1

### J'AI UN BOVIN IDC POSITIF:

LA DDPP SUSPEND MA QUALIFICATION TUBERCULOSE

2

# J'AI UN BOVIN IDC DOUTEUSE ET MON CHEPTEL A ÉTÉ ATTEINT DE TUBERCULOSE:

- il y a moins de 10 ans si abattage sélectif
- il y a moins de 5 ans si abattage total

LA DDPP SUSPEND MA QUALIFICATION TUBERCULOSE

- Je dois faire partir ma vache à l'abattoir pour un Abattage Diagnostique
- Mes autres animaux sont bloqués sur l'exploitation

#### **INDEMNISATION**

- Bovin Lait = 1 900 € (si inscrite = 2 200 €)
- Bovin Viande Allaitant :
  - -> Femelle vide ou gestante de moins de 6 mois = 1 900 €,
  - -> Femelle inscrite = 2 200 €
  - -> Femelle de haute valeur (sur justificatif) et pleine de plus de 6 mois = 2 200 € maximum (1 900 € + plus value de 300 € maximum sur justificatif)
  - -> Taureau reproducteur = 2 200 €

Pour les animaux de hautes valeurs génétiques, possibilités de demander une expertise pour réévaluer ces forfaits.

## SUITE DE L'ABATTAGE DIAGNOSTIQUE

- La vache est tuberculeuse : le cheptel est atteint de tuberculose et est mis sous Arrêté préfectorale de Déclaration d'Infection (APDI).
- La vache n'est pas tuberculeuse :
  - -> Le troupeau doit être recontrôlés en IDC 6 semaine après le départ de l'animal.
  - -> les mouvements des animaux ne sont pas autorisés.

J'AI UN BOVIN IDC DOUTEUSE ET MON CHEPTEL N'A JAMAIS OU PAS RÉCEMMENT ÉTÉ INFECTÉ DE TUBERCULOSE.

LA DDPP SUSPEND MA QUALIFICATION TUBERCULOSE

Je dois faire partir ma vache à l'abattoir pour <u>abattage</u> diagnostique

Même indemnisation que 1.

# SUITE DE L'ABATTAGE DIAGNOSTIQUE

- La vache est tuberculeuse : le cheptel est atteint de tuberculose et est mis sous Arrêté préfectorale de Déclaration d'Infection (APDI).
- La vache n'est pas tuberculeuse : levée des mesures immédiate sans recontrôle du cheptel.